

Comité Syndical du 10 novembre 2017

Le Comité syndical du SICECO s'est réuni le 10 novembre 2017 à 17h00 dans la salle des fêtes de la commune de Fleurey-sur-Ouche. Le Président remercie les délégués présents, puis, le quorum étant atteint (76 présents pour un quorum de 70), la séance commence.

Le Président cède la parole à Madame le Maire de Fleurey-sur-Ouche qui souhaite la bienvenue à l'assemblée et présente sa commune.

1) Approbation du PV de l'Assemblée générale du 23 juin 2017

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2) Actualités

- **Contrôle de la Chambre Régionale des Comptes** (exercices 2012 à la fin de la période de contrôle) : un contrôle sur place, est effectué dans les locaux du SICECO, depuis le 6 novembre par un magistrat et sa collaboratrice
- **Demandes d'adhésion des EPCI au SICECO** : à ce jour 9 établissements publics de coopération intercommunale ont demandé à adhérer au SICECO et 2 vont très prochainement délibérer. Ces candidatures seront examinées lors du prochain Comité.
- **Courriers de la Préfecture**
 - ✓ Une lettre a été reçue le 20 juillet en réponse à la délibération du 23 juin relative à l'actualisation des indemnités de fonction des élus : le texte n'a pas d'effet rétroactif ; un montant de 9 à 26 € brut pour les 6 mois versés à tort sera repris sur le prochain versement des indemnités.
 - ✓ Un second courrier a été reçu le 27 juillet en rapport avec les TEPCV et la CC de Pouilly en Auxois et Bligny sur Ouche, dans lequel les services de la Préfecture apportent leur soutien au Syndicat dans sa démarche d'aide à la transition énergétique.
- **Contentieux en cours**
 - ✓ Enedis :
 - Audience au Tribunal administratif le 6 octobre concernant la redevance R2 2016. Jugement favorable du TA de Dijon suite à cette audience du 6 octobre
 - Dépôt d'une requête contre la redevance R2 2017. Notre cabinet juridique ne peut plus nous défendre car il est en affaire, pour un volume important, avec EDF.
 - ✓ Affaire Moriou - site isolé de Dompierre en Morvan : suite au sinistre du printemps 2016 (inondation classée en catastrophe naturelle), M. Moriou a fait une demande de référé expertise (notification le 6/10, 15 jours pour répondre). L'affaire a été confiée à Maître Geslain du Cabinet Duparc : il est demandé de joindre aux parties assignées Enedis, l'entreprise ayant réalisé les travaux (THEE), le maître d'œuvre (SOGREAH).

- **Personnel**

Le Président passe en revue les points concernant les agents :

- ✓ Camille Papet, à la comptabilité, est en congé maladie puis maternité jusqu'en mars. Elle est remplacée par Virginie Couturier
- ✓ Gülsha Ay, CEP, a quitté le SICECO ; c'est Julien Le Beller qui lui succède
- ✓ Le Congé Longue Durée de Nathalie Ronot a été prolongé du 18 juillet 2017 au 17 janvier 2018
- ✓ Alexandra Michot, assistante CEE, a été recrutée pour une durée de 3 mois
- ✓ Un ingénieur SIG est en voie de recrutement pour le début 2018

- **Réunions des Commissions**

- ✓ Réunion de la CLE 12 le 22 septembre
- ✓ Réunion de la CCP le 22 septembre
- ✓ Réunion de la CCSPL le 26 septembre
- ✓ CLE d'automne du 30 octobre au 20 novembre
- ✓ Commissions : Finances et Affaires générale le 16 octobre (la prochaine le 15 novembre), CAO le 16 octobre, réunions techniques prévues après cette AG

- **Assises de l'énergie**

Elles ont eu lieu à Beaune le 20 octobre dernier

3) Affaires générales et Finances

a) Nouvelle composition du Comité syndical

Le Président rappelle que les 11 Commissions Locales d'Energie s'étaient réunies en mai 2014 et avaient, chacune à leur tour, élu 12 délégués titulaires et 12 délégués suppléants au Comité syndical. Le nouveau Comité ainsi formé comprenait alors 132 délégués titulaires, auxquels s'étaient ajoutés les 9 représentants du Grand Dijon lors de sa transformation en Communauté urbaine au 1er janvier 2015.

Conformément à l'article 11.3.1 des Statuts, l'ensemble des procès-verbaux avaient été approuvés par délibération du Comité syndical, lors de son installation, entérinant ainsi la composition du Comité du SICECO.

Le Président informe les membres de l'Assemblée que, depuis, les communes du Grand Dijon (devenu depuis Dijon Métropole) qui étaient adhérentes au SICECO ont quitté ce dernier au 1^{er} janvier 2017 et que les 24 communes du Syndicat d'électrification et de réseaux téléphonique de Plombières-lès-Dijon qui ne faisaient pas partie de Dijon Métropole ont intégré le SICECO à la même date. C'est l'arrêté préfectoral du 20 juin dernier qui a entériné leur répartition dans les CLE 4 et 5.

D'autre part, les EPCI à fiscalité propre peuvent désormais adhérer au SICECO depuis la modification statutaire votée par le Comité du 16 décembre 2015 et entérinée par l'arrêté préfectoral du 20 juin 2017. Ils sont actuellement au nombre de six et sont regroupés dans la CLE n° 12 qui s'est réunie pour la 1^{ère} fois le 22 septembre dernier.

Enfin, suite à certains départs, il a fallu procéder à diverses élections lors des CLE d'automne.

En résumé, il convient d'approuver les PV des CLE suivantes :

- ✓ Constitution de la CLE 12, le 22 septembre, qui a désigné 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants qui siégeront au Comité

CLE 12

EPCI	Titulaires	Suppléants
Forêts Seine et Suzon	Vincent Leprêtre	Jean-François Dessolin
Montbardois	Abdaka Sirat	Alain Bécard
Ouche et Montagne	Gérard Verdreau	
Plaine dijonnaise	Georges Grossel Jean Mathé	Catherine Bertet Pascal Marteau
Rives de Saône	Patrick Jacquet Alain Becquet	Alain Imbert Marc Jaudaux
Vallées de la Tille et de l'Ignon	Luc Baudry	Thierry Darphin

- ✓ Election de 2 délégués suppléants au Comité dans la CLE 3, le 8 novembre, suite au départ des délégués de Fenay, Ouges et Perrigny-lès-Dijon. Au printemps, alors qu'il fallait remplacer un titulaire et deux suppléants, le titulaire qui a été désigné était auparavant un suppléant, ce qui a porté à 3 suppléants le nombre de délégués manquants. Le 8 novembre, 2 suppléants ont été choisis, il reste 1 suppléant à élire

Barges	Jérôme Loriot	Suppléant de M. Philippe Moral
Broindon	Jean-Marc Desclerc	Suppléant de M. Olivier Pirat

- ✓ Election d'un délégué titulaire et de 2 délégués suppléants au Comité dans la CLE 5 le 6 novembre, suite au départ des délégués de Talant

Norges la Ville	Denis Mailler	Nouveau délégué titulaire
Saint Julien	Michel Lenoir	Suppléant de M. Patrice Demaison
Varois et Chaignot	Jean-Jacques Clerc	Suppléant de M. Denis Mailler

- ✓ Election de 2 délégués suppléants au Comité dans la CLE 7 le 9 novembre.

Coulmier le sec	Gilles Marie	Suppléant de M. Dominique Bayen
Vertault	Jérôme Kuhn	Suppléant de M. Jacques Lazarotti

Le Comité syndical est donc désormais composé de 139 membres.

Après en avoir délibéré,

Vu les arrêtés préfectoraux des 16 décembre 2016 et 20 juin 2017,

Vu les Statuts du SICECO,

Le Comité, à l'unanimité des 81 votants (76 présents et 5 pouvoirs) :

- approuve le procès-verbal de la Commission Locale d'Energie 12,
- les procès-verbaux des CLE 3 et 5 pour l'élection, respectivement, de deux délégués suppléants dans le 1^{er}, d'un délégué titulaire et de 2 délégués suppléants dans la seconde suite au départ des communes de Dijon Métropole du SICECO,
- le procès-verbal de la CLE 7 pour l'élection de deux délégués suppléants.

b) Composition des commissions techniques

Le Président rappelle que le Comité syndical a approuvé la composition des Commissions par délibération du 27 juin 2014.

Il informe les membres du Comité qu'il a reçu de nouvelles demandes de participation aux commissions techniques :

- ✓ Anne Verpeaux, CLE 5, pour la commission « Réseaux électriques et relations avec Orange » et « Énergies »

- ✓ Jean-Jacques Clerc, nouvel élu à la CLE 5 et qui est délégué d'une des communes qui vient d'entrer au SICECO en début d'année, pour les commissions « Réseaux électriques et relations avec Orange » et « Énergies »

Après en avoir délibéré,

Le Comité, à l'unanimité des 81 votants (76 présents et 5 pouvoirs), approuve l'ajout des deux délégués aux Commissions susmentionnées

c) Débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2018

M. Grappin, 1^{er} Vice-Président en charge de la commission Affaires générales et Finances, présente aux délégués les orientations possibles sur les sujets politiques et budgétaires envisagés pour l'année 2018. Il apporte des précisions aux membres notamment sur le service de Maîtrise d'œuvre qui pourrait être mis en place pour les petits travaux de voiries.

d) Présentation du compte rendu d'activité de la SEML

Le rapport d'activité 2016 a été transmis aux délégués. Pas de commentaire particulier.

e) Décision modificative N° 1 - Exercice budgétaire 2017

Le Président expose aux membres du Comité que, pour permettre l'exécution du budget, il est nécessaire de faire procéder aux opérations comptables décrites ci-dessous :

Chapitre	Article	Désignation	Dépenses		Recettes	
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Section de fonctionnement						
011	6226	Honoraires	10 000 €			
67	678	Autres charges exceptionnelles		10 000 €		
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT			10 000 €	10 000 €		

Après en avoir délibéré,

Le Comité, à l'unanimité des 81 votants (76 présents et 5 pouvoirs), décide d'autoriser le Président, Jacques Jacquenet, à procéder aux opérations comptables décrites ci-dessus.

f) Constitution de provisions pour dépréciation des actifs circulants suite à la requête d'Enedis devant le Tribunal administratif concernant la redevance R2 2017

Le Président expose aux membres du Comité que le SICECO fait l'objet d'un contentieux en première instance de la part d'ENEDIS concernant le titre de recette n° 1118 de 2017 relatif à la redevance R2 2017 (part contestée).

Conformément aux articles L. 2321-2 et R. 2321-2 du Code général des collectivités territoriales, une provision doit être constituée dès l'ouverture d'un contentieux contre la collectivité à hauteur du montant estimé par le SICECO de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru.

Le Président propose de constituer la provision suivante :

Objet du contentieux	Risque financier
Enedis contre le titre de recette n° 1118/2017 Demande d'annulation	93 908 € (montant du titre)

Cette provision donnera lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque ne sera plus susceptible de se réaliser.

Les crédits relatifs à cette inscription ont été inscrits en prévision au budget primitif de 2017 au compte 6817.

Après en avoir délibéré,

Le Comité, à l'unanimité des 81 votants (76 présents et 5 pouvoirs), décide de constituer une provision pour dépréciation des actifs circulants d'un montant de 93 908 €.

g) Modification du Mandat d'encaissement de recettes liées à l'exploitation des infrastructures de recharge des véhicules électriques

Le Président rappelle que par délibération du 23 juin 2017, le Comité avait décidé de donné mandat à la société Spie NetWorks, dans le cadre du groupement de commandes porté par le SDEY (mandataire) avec le SIEEEN, le SYDESL et le SICECO, pour procéder à l'encaissement des recettes d'exploitation des bornes de recharge des véhicules électriques.

Cette convention a dû être adaptée, notamment au niveau de l'article 10.

Les tarifs d'utilisation des infrastructures de recharge des véhicules électriques ne sont quant à eux pas modifiés, et restent identiques à ceux fixés par décision du Comité du 7 décembre 2016.

Vu l'article L. 1611-7-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis conforme du comptable du SICECO en date du 10 novembre 2017,

Après en avoir délibéré,

Le Comité, à l'unanimité des 81 votants (76 présents et 5 pouvoirs) autorise le Président du SICECO, Jacques Jacquenet, à signer le mandat d'encaissement de recettes modifié (joint en **annexe 1**), liées à l'exploitation des infrastructures de recharge des véhicules électriques.

h) Point sur l'attribution des marchés - information

Objet du marché	Attributaire	Montant HT
Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur à Saulieu (Plaine des Sports)	GIRUS GE (69 VAUX EN VELIN)	57 900 €
Elaboration de plans climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) dans les Communautés de Communes suivantes : - Pays Chatillonnais (lot1) - Rives de Saône et CAP Val de Saône (lot 2) - Plaine dijonnaise (lot 3)	LES ENR (92 MALAKOFF)	Lot 1 : 44 386 € Lot 2 : 64 483 € Lot 3 : 44 386 €
Travaux d'extensions et de petits renforcements électriques - Programme novembre 2017 à octobre 2018 - Lot géographique n° 5	SERPOLLET SA (69 ARNAS)	Accord-cadre à bons de commande sans maximum

i) Modification de la composition de la CCSPL

Le Président rappelle que le Comité a approuvé la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux par délibération du 27 juin 2014.

Il propose d'ajouter à la liste d'associations citées et approuvées en 2014 un nouvel organisme : la CRESS (Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire), association loi 1901.

Il informe les membres de la Commission que le CDAH-PACT (centre départemental d'amélioration de l'habitat) a changé de nom : la fédération SOLIHA est issue de la fusion des Mouvements PACT et Habitat & Développement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des 81 votants (76 présents et 5 pouvoirs), le Comité :

- prend acte du changement de dénomination de l'association CDAH-PACT
- accepte que soit ajoutée à la liste d'associations énumérée dans la délibération du 27 juin 2014 la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS)

4) Affaires techniques

Motion de refus du compte-rendu d'activité d'Enedis pour 2014-2015

Le Président présente le compte-rendu d'Enedis pour 2014-et 2015 aux membres du Comité.

Il propose une motion de refus de ces comptes rendus d'activité pour les motifs suivants :

- ✓ Le manque d'information de détails concernant la comptabilité de la concession,
- ✓ Le défaut de fourniture d'informations techniques utilisées pour l'évaluation de la charge des réseaux (chute de tension et réglages de la tension de consigne HTA, charge des postes HTA/BT, description complète des dipôles en contrainte) tant au niveau de l'évaluation annuelle de la qualité que lors des calculs ponctuels,
- ✓ Un vieillissement général de nombreuses catégories d'ouvrages, au premier rang desquels le réseau HTA aérien, contre lequel les actions envisagées par le concessionnaire ne sont pas suffisantes

Et conteste :

- ✓ Les éléments explicatifs fournis par le concessionnaire pour justifier les éléments comptables donnés dans le compte-rendu annuel,
- ✓ Les éléments techniques utilisés pour évaluer la qualité de fourniture de l'électricité sur le territoire de la concession,
- ✓ La stratégie d'investissement du concessionnaire à la fois sur les réseaux BT et HTA, en particulier les actions de prolongation de la durée de vie des ouvrages.

Le Président informe les membres du Comité qu'il demande à Enedis :

- ✓ Plus de transparence sur les pratiques comptables et la présentation des comptes par le concessionnaire, en particulier au sein du compte-rendu annuel d'activités (CRAC) qui doit être un outil d'information précis et sincère à destination de l'autorité organisatrice
- ✓ La transmission des données techniques exhaustives utilisées pour l'évaluation de la charge des réseaux,
- ✓ Qu'Enedis s'astreigne à produire annuellement à l'autorité concédante un rapport détaillé et circonstancié sur la constitution, l'évolution et l'utilisation des provisions pour renouvellement relatives aux ouvrages de la concession du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Comité, à l'unanimité des 78 votants, les délégués de la CLE 12 ne prenant pas part au vote,

- adopte la motion (jointe en **annexe 2**),

- refuse les informations contenues dans le compte rendu d'activités de la concession pour les années 2014 et 2015,
- donne pouvoir au Président d'en informer la direction territoriale d'Enedis, de saisir Madame la Préfète, la Chambre régionale des Comptes et MM. les Commissaires aux Comptes d'Enedis.

Le Président informe l'Assemblée que des conférences à thème seront organisées une à deux fois par an permettant aux élus d'aborder en détail des sujets spécifiques.

5) Agenda

13 novembre : Commission réseaux électriques et relations avec Orange

14 novembre : Commission équipements électriques communaux

15 novembre : Commission Affaires générales et finances

27 novembre : Commission Énergies

29 novembre : Réunion de Bureau

8 décembre - 17H00 : Assemblée Générale (BP 2018) - Sombernon

14 et 15 décembre : Cité 21